

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 27 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 21 juin 2024

Secrétaire de séance : Daniel LACRAMPE

Etaients présents 49 titulaires, 2 suppléants, 13 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Gilbert HONDAREITE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE, Philippe VIGNEAU, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Michèle CAZADOUMECQ, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Philippe GARROTE, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Stéphane LARTIGUE, Chantal LECOMTE, Frédéric LOUSTAU, Patrick MAILLET, Jean-Paul PORTESSÉNY, Pierre BAHOU, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléant : Jean-Philippe FLORENCE (suppléant de Fabienne TOUVARD)  
Serge MAUROUAT (suppléant de Ophélie ESCOT)

Pouvoirs : Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Françoise ASSAD à Jean-Jacques BORDENAVE, Alexandre LEHMANN à Philippe VIGNEAU, Michel CONTOU-CARRÈRE à Louis BENOIT, Laurent KELLER à Lydie ALTHAPE, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Anne BARBET à Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Flora LAPERNE à Brigitte ROSSI, Muriel BIOT à Claude LACOUR, Marie-Annie FOURNIER à Gilbert HONDAREITE, Bruno JUNGALAS à Marthe CLOT, Jean CONTOU-CARRÈRE à Frédéric LOUSTAU,

Absents : Jean-François CASAUX, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Philippe SANSAMAT, Jean-Michel IDOPE, Claude BERNIARD, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Aurore GUEBARA, Christophe GUERY,

**RAPPORT 240627-07-CULT**

**FORT DU PORTALET**  
**MISE EN SECURITE DES CHEMINEMENTS**

C. CABON explique que le Fort du Portalet est un ouvrage d'art classé au titre des monuments historiques, s'inscrivant dans un site naturel remarquable.

En termes d'intérêt touristique, le site du Fort du Portalet constitue un axe majeur de la stratégie intercommunale de développement touristique, reconnu en tant que tel par le conseil régional et le conseil départemental.

Il a vocation à être positionné comme un site emblématique de visite, sous condition d'aménagements de sécurité sur les cheminements intérieurs.

Il est aussi important de rappeler que le cheminement extérieur du Fort du Portalet est le GR 653 ; il constitue aujourd'hui l'unique accès à l'édifice, via les deux passerelles édifiées par le conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, le reliant au sud au pont d'Urdos, au niveau de l'intersection avec le parking dit du Baralet, et au nord au lieu-dit Passette à Etsaut.

Les interventions de sécurisation nous obligent en tant que propriétaire, à la réalisation des travaux ci-définis.

En décembre 2020, la CCHB a été alertée d'un désordre survenu au niveau du 1<sup>er</sup> virage du chemin d'accès menant au Fort du Portalet. Une portion de mur, à proximité immédiate de la passerelle du Sescoué récemment créée par le conseil départemental des P-A, s'est écroulée.

La même année, la dévégétalisation des parois situées au niveau d'un chemin de ronde, a révélé le détachement de masses rocheuses menaçant la terrasse inférieure du Fort. Sur ce volet, la présence d'autres masses rocheuses dans le même état a été constatée.

Les années 2021 et 2022 ont été consacrées :

- aux expertises d'assurance, à la réalisation d'un diagnostic géotechnique pour l'ensemble du linéaire des murs de soutènement, qui nous ont informés d'autres menaces,
- à la mise en œuvre d'une stratégie budgétaire au regard de l'ensemble des travaux prévus et à prévoir sur le pont d'enfer et le Fort.
- à l'inspection de la commission de sécurité qui nous a autorisée, avec la réouverture du site aux visites en 2022, à la reprise de l'exploitation touristique sous réserve d'aménagements préalables temporaires et selon des conditions strictes d'encadrement.

Ainsi une mission d'étude-maîtrise d'œuvre a été sollicitée. Un plan d'intervention a alors été défini par Géolithe, ANTEA Group, Thouin Architecture (MH). Ces éléments figurent dans un rapport de novembre 2023.

### **Objectif des travaux à réaliser**

Afin de garantir au mieux la sécurité des visiteurs, mais aussi de maintenir le site en bon état, il s'agit de sécuriser l'accès au Fort avec :

- la reconstruction de la partie du mur écroulé, le confortement d'un mur de soutènement à l'endroit ciblé par le diagnostic géotechnique ;
- le traitement de masses rocheuses menaçant de se détacher du bloc rocheux ;
- le remplacement d'un ensemble de garde-corps et le traitement des sorties de canons contre les chutes (mise aux normes) ;
- la définition d'un plan de dévégétalisation – entretien.

### **Calendrier**

Le calendrier d'exécution de l'opération établi à ce jour tient compte du délai d'instruction de la demande d'autorisation de travaux auprès du service de la Conservation régionale des monuments historiques et de la Commission des sites.

Ce plan de travaux visera l'objectif de réception des travaux avant l'été 2025, 1<sup>ère</sup> saison où l'exploitation du site et l'accès à la Voie d'Arles se feront via les passerelles désormais ouvertes au public au départ de Passette (Etsaut) et de la gare d'Urdos.

La durée des travaux est estimée à 6 mois.

### **Coût prévisionnel**

Cette nouvelle phase de travaux est estimée à 594 400,00 € HT soit 713 280,00 € TTC.

	HT	TTC
<b>TRAVAUX</b>	<b>555 000,00 €</b>	<b>666 000,00 €</b>
Restauration des murs 1 (mur poids) et 3 (contreforts)	320 000,00 €	384 000,00 €
Remplacement des garde-corps	175 000,00 €	210 000,00 €
Traitement des sorties des canons	25 000,00 €	30 000,00 €
Traitement des masses rocheuses	35 000,00 €	42 000,00 €
<b>MAITRISE D'OEUVRE</b>	<b>39 400,00 €</b>	<b>47 280,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>594 400,00 €</b>	<b>713 280,00 €</b>

**Plan de financement inscrit au BP 2024**

DRAC	237 760,00 €	40%
DSIL	237 760,00 €	40%
CCHB	118 880,00 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>594 400,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet global pour un montant total prévisionnel de 594 400,00 € HT soit 713 280,00 € TTC,
- **SOLLICITE** les services de l'Etat au titre de la DRAC Nouvelle Aquitaine et de la DSIL,
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires pour permettre l'aboutissement du projet,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 27 juin 2024

Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

*Signé DL*

*Signé BU*

Daniel LACRAMPE

Bernard UTHURRY